

## MODALITES DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Année universitaire **2016/2017**

Les droits d'inscription administrative sont composés de tarifs d'inscription aux diplômes nationaux (habilités) et de tarifs internes à l'Université de Corse.

### A. TARIFS D'INSCRIPTION AUX DIPLOMES NATIONAUX

#### 1. Les différentes catégories de droits de scolarité

##### a. CATEGORIE 1 :

- Licence - Licence Professionnelle - D.U.T. - D.E.U.S.T. – D.A.E.U.
- Capacité en Droit - Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

Profil	Inscription principale	Inscription dans un 2 <sup>ème</sup> diplôme
Normal	189.10 euros	122.00 euros
Boursier de l'enseignement supérieur ou du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger	5.10 euros	0.00 euros

##### b. CATEGORIE 2 : Diplôme de MASTER

Profil	Inscription principale	Inscription dans un 2 <sup>ème</sup> diplôme
Normal	261.10 euros	168.00 euros
Boursier de l'enseignement supérieur ou du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger	5.10 euros	0.00 euros

##### c. CATEGORIE 3 : Diplôme de DOCTORAT / H.D.R.

Profil	Inscription principale	Inscription dans un 2 <sup>ème</sup> diplôme
Normal	396.10 euros	260.00 euros

##### d. CATEGORIE 4 : Diplôme d'INGENIEUR

Profil	Inscription principale
Normal	615.10 euros
Boursier de l'enseignement supérieur ou du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger	5.10 euros

## B. TARIFS D'INSCRIPTION INTERNES A L'UNIVERSITE DE CORSE

### a. Tarifs d'inscription aux diplômes internes – Tarifs spécifiques

Descriptif du diplôme d'inscription	Montant
<b>UFR Droit, Sciences Sociales, Economiques et de Gestion</b>	
Licence Droit + Licence Droit Parcours Sciences Politiques	0.00 euros
D.U. Préparation aux Concours Administratifs CPI IRA	Tarif boursier
D.U. Préparation aux Concours Administratifs	210.00 euros
CRFPA (1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>ème</sup> diplôme)	Tarif Master
<b>FLLASHS</b>	
D.U. FLE (Français Langue Etrangère)	850.00 euros
<b>IUT</b>	
D.U. CREATACC en Formation Initiale	Tarif Master
D.U.E.T.I.	Tarif Licence
D.U. D2E	250.00 euros
D.U. D2E : Etudiant boursier	Tarif boursier
<b>ESPE</b>	
D.U. Pédagogies et Didactiques des Disciplines	Tarif Master
D.U. Préparation à l'Agrégation interne en Espagnol	Tarif Master
D.U. Devenir un acteur de l'Université	Exonération
Inscription en tant que fonctionnaire stagiaire (exonération des droits de scolarité du Master)	Tarif boursier
<b>FORMATION CONTINUE</b>	
Diplômes d'Université (sauf tarif spécifique précisé)	150.00 euros
D.I.U. Implantologie	500.00 euros
Diplômes nationaux (Master, Licence Professionnelle...)	Tarif national du diplôme d'inscription
DAEU	Tarif Licence
VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)	Tarif national du diplôme d'inscription
VAP (Validation des Acquis Professionnels)	Tarif national du diplôme d'inscription
<b>Mobilité étudiante</b>	
D.U. Erasmus en mobilité entrante	0.00 euros
D.U. CREPUQ	0.00 euros
D.U. Free Mover en mobilité entrante pour un semestre	100.00 euros
D.U. Free Mover en mobilité entrante pour l'année universitaire	200.00 euros

## b. Tarifs des droits facultatifs

Descriptif du type d'inscription	Montant
<b>TARIFS D'INSCRIPTION AUX CERTIFICATIONS</b>	
CLES Niveau 1 ((sessions annexes tout public étudiant)	36.00 euros
CLES Niveau 2 – Etudiants inscrits en Licence 3	0.00 euros
CLES Niveau 2 (hors examen Licence 3)	46.00 euros
CLES Niveau 1 – Public non étudiant	36.00 euros
CLES Niveau 1 – Personnel universitaire	0.00 euros
CLES Niveau 2 – Public non étudiant	46.00 euros
CLES Niveau 1 – Personnel universitaire	0.00 euros
Certification en Langue Corse	0.00 euros
Certification en Langue Corse – Public non étudiant	46.00 euros
Certification en Langue Corse – Personnel universitaire	0.00 euros
C2i1 – Réinscription	40.00 euros
C2i1 – Etudiants inscrits pour l'année universitaire	0.00 euros
C2i1 – Inscription en candidat libre	60.00 euros
C2i2e – Inscrits en D.U. « Formation adaptée enseignement : 1 <sup>er</sup> degré, 2 <sup>nd</sup> degré, Encadrement Educatif » parcours N°1 et N°2 et MEEF + Personnels universitaires enseignants + Doctorants	0.00 euros
C2i2e – Autres inscriptions ou public non étudiant	60.00 euros
C2i2 FOrCom – Tous publics	60.00 euros
C2i2 Métiers de l'Ingénieur – Etudiants inscrits pour l'année universitaire	0.00 euros
<b>TARIFS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE LANGUES</b>	
TCF DAP (Test de Connaissance du Français DAP)	Tarif fixé en octobre
TCF hors DAP (épreuves obligatoires + expression écrite ou orale)	69.00 euros
TCF hors DAP (épreuves obligatoires)	45.00 euros
TCF hors DAP (expression écrite ou expression orale)	24.00 euros
TOEFL	60.00 euros
TOEIC	55.00 euros
<b>TARIFS DES ACTIVITES CULTURELLES OU SPORTIVES</b>	
Pour le créneau soumis à notation	0.00 euros
Pour tout créneau non soumis à notation	35.00 euros
Auditeur libre, Capacitaire en Droit 1 <sup>ère</sup> année, stagiaire de FC	35.00 euros
Personnel universitaire, ou du CNRS (en tant que personnel hébergé)	0.00 euros
Personnels du CROUS et de l'INRA - Stagiaires dans labo CNRS ou INRA	35.00 euros
Enfant de personnel de l'Université de Corse	35.00 euros
Enfant autres	70.00 euros
Public extérieur	80.00 euros

### c. Autres tarifs

---

<b>Descriptif de la situation d'inscription</b>	<b>Montant</b>
Inscription dans le cadre d'une convention avec une CPGE	Tarif 2 <sup>ème</sup> diplôme Licence
Inscription dans le cadre d'une convention avec une CPGE : boursier	0.00 euros
Personnel universitaire (ou enfant de personnel universitaire) en contrat de travail avec l'Université de Corse	23.00 euros
Vice-Président étudiant	Tarif boursier
Statut d'auditeur libre	60.00 euros
Etudiants ayant eu un avis favorable de la commission d'exonération	Tarif boursier
Etudiants incarcérés (inscription dans le cadre de la convention)	30.00 euros
Réédition de la carte d'étudiant numérique	5.00 euros
Année de césure avec accompagnement pédagogique	Tarif national réduit du diplôme
Année de césure sans accompagnement pédagogique	Exonération
Année de césure – Etudiant d'un autre établissement	Tarif national réduit du diplôme

### d. Tarif de la cotisation de Sécurité Sociale (pour information)

---

<b>Profil</b>	<b>Montant</b>
Etudiants affiliés à la Sécurité Sociale Etudiante	215.00 euros
Etudiants boursiers (CROUS) affiliés à la Sécurité Sociale Etudiante	0.00 euros

# LES MODALITES DE REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

---

## a. Le règlement en totalité lors de l'inscription administrative

Le règlement s'effectue par chèque, par carte bancaire ou en espèces au moment de l'inscription administrative. Si vous avez procédé à votre réinscription en ligne sur le site de l'Université de Corse, le paiement pourra être effectué par carte bleue en ligne ou par chèque (à transmettre par courrier postal avec les pièces justificatives)

Les droits d'inscription comprennent les droits de scolarité, le droit de médecine préventive et éventuellement les droits de Sécurité Sociale. Ils devront être réglés en un paiement unique. En cas de paiement par chèque, ce dernier devra être libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Corse, en portant au dos le nom et le prénom de l'étudiant(e), et le libellé du diplôme d'inscription.

## b. Le règlement en 3 fois

Pour pouvoir bénéficier du règlement en 3 fois :

- Pour une 1<sup>ère</sup> inscription administrative : l'étudiant doit remettre 3 chèques, les montants seront précisés au moment de l'inscription administrative.
- Pour une réinscription administrative (en ligne) : l'étudiant doit se déplacer à la scolarité centrale pour régler les droits d'inscription (en 3 chèques)

Le paiement en 3 fois :

- est proposé seulement pour les inscriptions effectuées du 06 au 29 juillet et du 29 août au 16 septembre
- n'est proposé qu'à partir d'un montant total des droits d'inscription de 230.00 euros.
- les chèques seront encaissés selon l'échelonnement précisé sur le plan de règlement que l'étudiant doit signer et remettre au moment de son inscription

## c. Cas d'un règlement erroné

Le règlement proposé à l'étudiant à l'issue de la saisie de la réinscription en ligne est calculé en fonction des variables qu'il a saisies.

Lors du contrôle de la saisie effectué par la scolarité centrale, à fin de validation, il peut en ressortir un montant différent du fait de variables saisies ne correspondant pas à la situation de l'étudiant.

La scolarité centrale sollicitera alors l'étudiant :

- soit afin de récupérer la somme due.
- soit pour l'inviter à demander le remboursement de droits d'inscription, en cas de trop perçu.

En cas de non régularisation de la part de l'étudiant (suite à un paiement incomplet ou d'un rejet d'encaissement du chèque pour faute de provisions), ce dernier pourra passer les examens mais ne pourra pas bénéficier des documents de résultat (relevé de notes, attestation de réussite, diplôme)

Cette situation peut se présenter lors d'une première inscription sur la chaîne des inscriptions.

## d. La demande de remboursement des droits d'inscription administrative

Pour solliciter un remboursement des droits d'inscription administrative, l'étudiant doit remettre, à la scolarité centrale, l'imprimé de demande de remboursement des droits d'inscription complété et accompagné des pièces justificatives (précisées sur l'imprimé)

Les différents cas de remboursement :

- Suite à l'annulation de l'inscription : la demande d'annulation de l'inscription n'est plus recevable après le 30 septembre, sauf pour une inscription dans un autre établissement (à justifier par la photocopie de la carte d'étudiant)
- Suite à une modification d'inscription
- Suite à la présentation de l'attribution définitive de bourse après l'inscription administrative
- Suite à la validation d'un contrat d'alternance après l'inscription administrative
- Suite à une décision de la commission d'exonération
- Suite à une erreur matérielle (confirmée par la scolarité centrale)

**En cas d'annulation d'inscription administrative pour raison de transfert**, en application de l'arrêté annuel fixant les droits d'inscription, une somme représentant les frais de dossiers reste acquise à l'université.